



République française

-----

**Commune d'Epiais-Rhus (Val d'Oise)**  
**Procès Verbal de séance du Conseil municipal**  
**du 19 décembre 2024 à 20h30**

*L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim Moha, Maire.*

*&*

*Etaient présents : Brahim Moha, Maire, Carine Annequin, Dominique Loiseau, Angelo Noris, adjoints au Maire, Philippe Pellé, Brigitte Fessy, Sylvia Durand, Eric Sauve, Eric Cathelinaud, Christian SCHMUTZ, Christian BOUCLY,*

*Absents représentés : Véronique PARENT pouvoir à Dominique LOIZEAU, Emilie VALETTE pouvoir à Carine ANNEQUIN, Elodie HARDY pouvoir à Brahim MOHA, Maëva RESSOUCHES pouvoir à Brigitte FESSY.*

*Le quorum est atteint.*

*Monsieur Eric SAUVE a été désigné secrétaire de séance.*

*Le Maire rappelle les points du PV du conseil municipal du 07 novembre 2024 pour approbation.*

*Approbation PV séance précédente (07 novembre 2024) :*

*Vote : 15 voix pour*

*Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du jour.*

---

**1) AVIS : projet de plan des mobilités en Ile-de-France (PDMIF) arrêté en Conseil Régional.**

M. Le Maire rappelle que le Conseil Régional revoit son plan de développement des fluidités en Ile-de-France (pédestre, transports en commun...).

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur ce projet. Différentes améliorations sont proposées.

**Vote :**

- **5 abstentions : Brigitte Fessy, Dominique Loiseau, Philippe Pellé, Eric Cathelinaud, Sylvia Durand.**
- **10 voix POUR**

**2) Autorisation au Maire pour que la parcelle communale ZI 266 affectée à l'usage public soit incorporée au domaine non cadastré.**

Mme FESSY demande pourquoi ce dossier est de nouveau à l'ordre du jour alors que lors du dernier conseil on avait signalé que cela n'était pas pressé.

Le Maire explique que sur cette parcelle il y a des réseaux de raccordement et qu'il est nécessaire de la passer en domaine non cadastré.

Mme FESSY demande pourquoi les de la commune sont en vente. M. Le Maire explique que cela permettra d'avoir une Trésorerie pour financer différents projets à venir : rénovation du Foyer Rural, travaux à l'école pour la rénovation énergétique. Des routes sont également à rénover telles que celle de Rhus. Les travaux seront moindres que la rue Saint Didier mais le bitume est à reprendre.

M. PELLÉ indique que ces terrains sont en vente suite au passage du Plan d'Occupation des Sols (POS) au Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il indique que la commune n'est pas déficitaire donc est capable de supporter un nouveau dossier de subvention sans avoir besoin de la vente de ces terrains. Il indique que ce n'est pas judicieux de les vendre aujourd'hui.

M. Le Maire précise que la commune n'est effectivement pas en difficulté et qu'il y aura un surplus en investissement et en fonctionnement.

Cependant, les dotations de l'Etat se réduisent et les augmentations des charges sociales vont limiter les possibilités financières de la commune. La vente des terrains sera donc bénéfique.

**Vote :**

- **Abstention : Philippe PELLÉ,**
- **Contre : Maëva RESSOUCHES**
- **13 voix POUR**

### **3) Autorisation au Maire pour mandater 25% des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025**

M. Le Maire précise que cette délibération permet au Maire, avant le budget d'avril de faire des dépenses à hauteur de 25% en cas de besoin : par exemple une tondeuse si la nôtre tombe en panne....

**Vote : POUR à l'unanimité**

### **4) Mise en place des durées d'amortissement**

M. Le Maire indique que les amortissements du Colombier étaient sur 15 ans alors que les emprunts sont sur des durées beaucoup plus importantes.

Allonger les durées d'amortissement permettent d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune.

M. PELLÉ s'étonne que cela n'ait pas été fait précédemment.

M. Le Maire indique qu'il a demandé au Trésor Public de modifier cette durée d'amortissement. Le Trésor Public valide cette décision.

M. SCHMUTZ indique que cela va permettre de reprendre de l'amortissement pour l'étaler de nouveau. M. Le Maire précise que cela améliore surtout la capacité d'autofinancement.

Mme FESSY demande où on en est. M. Le Maire répond que les loyers remboursent actuellement le crédit. M. Le Maire souhaite négocier le prêt mais cela est très compliqué. D'autant que nous sommes indexés sur le livret A.

**Vote : POUR à l'unanimité.**

### **5) Création d'un poste d'activité accessoire**

M. Le Maire indique que notre secrétaire a été remplacée en partie par une autre secrétaire d'une autre commune. Cela nous est très utile, notamment pour la comptabilité. Celle-ci sera rémunérée à son grade de secrétaire de mairie et selon le nombre d'heures effectuées. En créant un poste accessoire, cela permet de ne pas payer la CSG et la CRDS.

M. PELLÉ demande quel est le statut de la secrétaire actuellement partie. La secrétaire actuelle est en congé parental donc non rémunérée.

**Vote : POUR à l'unanimité.**

## **6) Admission en titre de non-valeur**

Mme FESSY demande quels sont ces paiements qui passent en titre de non-valeur ?

M. Le Maire indique qu'il s'agit de non-paiement de périscolaire de deux enfants qui ne sont plus scolarisés à l'école d'Epiais-Rhus.

Mme FESSY demande pourquoi les services périscolaires ont quand même été proposés malgré l'absence de paiement en amont ?

M. NORIS et Mme ANNEQUIN précise qu'il n'est pas possible d'empêcher un enfant d'accéder au service périscolaire du jour au lendemain. Et qu'il est délicat d'empêcher un enfant de manger à la cantine à cause d'une absence de paiement.

M. Le Maire précise que nous n'avons pas pu récupérer cet argent malgré nos nombreuses relances. Une partie a été recouvrée mais pas la totalité pour un montant restant de 634,50€.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **7) Régularisation sur exercice antérieur**

Des modifications sont à prévoir en Trésorerie. M. Le Maire précise que depuis toujours les travaux du SIERC sont payées en fonctionnement. Le Trésor Public indique que cela doit désormais passer en fonctionnement.

M. PELLÉ est d'accord avec ce principe puisqu'il s'agit de travaux utiles pour de très nombreuses années.

M. LOIZEAU précise que la commune ne récupèrera pas le FCTVA sur ces travaux. C'est le SIERC qui le récupère.

M. Le Maire indique que s'ajoute également dans cette régularisation la modification de la durée d'amortissement du Colombier.

**Vote : POUR à l'unanimité**

## **8) Décision modificative n°1 au budget**

M. Le Maire indique que ces travaux au SIERC demande des modifications d'écritures ainsi que l'association ASA. Cette association, Epiais-Rhus/Grisy-les-Plâtres a laissé un actif. La commune de Grisy ne souhaite pas récupérer cet actif. Donc la commune d'Epiais récupère 3407,45€.

**Vote : POUR à l'unanimité.**

## **9) Autorisation au maire de demande de subvention auprès de la DRAC et du Département du Val d'Oise pour la restauration du mobilier de l'Eglise.**

M. Le Maire précise que du mobilier de l'Eglise est en mauvais état et doit être rénové. L'association Epiais-Rhus à la Recherche de Son Passé propose de prendre en charge une partie du financement de cette rénovation

Mme FESSY demande pourquoi l'Armonium n'est pas inclus dans cette rénovation. Cela est à définir.

Mme FESSY s'étonne que des subventions soient données à cette association tous les ans malgré une bonne Trésorerie. M. Le Maire indique que depuis 2 ans, cette association ne demande rien.

M. PELLÉ demande comment se présente le projet.

M. Le Maire précise le plan de financement prévu :

- total de 14 480€
- subvention DRAC de 40%
- subvention Département de 20%
- commune 8000€

**Vote : POUR à l'unanimité**

**10) Acceptation d'un don de 8000€ de l'association "Epiais-Rhus à la recherche de son passé"**

M. PELLÉ demande s'il faut délibérer pour préciser le don de 8000€. M. Le Maire précise que les fonds privés ne rentrent pas dans les subventions et qu'il faut s'engager à mettre ce don dans du financement pour le mobilier de l'Eglise comme cela a été demandé.

M. PELLÉ pense que la délibération est trop précise.

**Vote : POUR à l'unanimité**

**Question diverses**

**Travaux à l'Eglise**

M. Le Maire indique que la commune enfin un accord pour effectuer les travaux de mise en place d'une rampe d'accès à l'Eglise. Le devis est de 2200€

Le devis de diagnostic de l'Eglise par aéronef a également été signé.

Le devis pour les travaux urgents de la toiture a également pu être signés suite aux notifications de subvention.

**Terrain de pétanque**

Le projet est suspendu dans la situation actuelle.

Le Maire rappelle l'historique pour la mise en place du CityPark. Le ministère de la Transition Ecologique refuse notre citypark à l'endroit prévu et demande qu'il soit situé sur le terrain de tennis actuel.

M. Le Maire a sollicité une discussion avec notre AMO et la CDNPS ainsi qu'avec le Ministère. Cela est nécessaire pour que la CCSI obtienne une dérogation pour conserver la subvention en 2025.

Une discussion est ouverte pour un agrandissement du terrain de pétanque actuel dans un premier temps.

Mme FESSY demande que soit voté un principe d'accord sur ces terrains de pétanque à venir.

M. Le Maire indique que cela n'est pas possible. Cela n'a pas de valeur. On peut faire un tour de table.

Mme ANNEQUIN et M. NORIS trouvent que cette décision est prématurée.

M. PELLÉ rajoute qu'il est possible aussi de faire un tour de table pour savoir qui valide un citypark. M. Le Maire maintient ses positions sur sa volonté de l'installer à côté de l'école. Mme FESSY demande pourquoi ce refus. M. NORIS rappelle qu'en hiver, le terrain ne sera pas utilisé. A l'école cela serait plus cohérent et plus utile.

L'ordre du jour est épuisé, le CM est clos à 21h40.

---

A Epiais-Rhus, le 23 décembre 2024

**Signatures :**

Secrétaire de séance,  
Eric SAUVE

Le Maire,  
Brahim MOHA

